

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'HERIMONCOURT

Commune de SELONCOURT 25230

EXTRAIT  
du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**Séance du 10 décembre 2013 à 18h30**

L'an deux-mille-treize  
le dix

**DCM2013.12.10 6**

le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de Madame THARIN Irène, MAIRE

pour la session ordinaire du mois de décembre

**NOTA** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11 décembre 2013, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 décembre 2013 et que le nombre des membres en exercice est de 29.

Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9, du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

**Etaient présents**

**Etaient excusés avant donné procuration**

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.

**M**..... a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier d'Hérimoncourt n'a pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la commune pour un total de 2 503.87 €.

Il s'agit de titres de recettes de restauration scolaire, périscolaire et frais de fourrière concernant les années 2008-2009-2011-2012-2013.

Monsieur le Trésorier indique que des commandements de payer ont été émis auprès des débiteurs et que ces derniers sont insolvables ou partis sans laisser d'adresse.

Produits irrécouvrables se répartissent comme suit :

Titres de recettes	
2008	838.25€
2009	973.24€
2011	426.30€
2012	76.54€
2013	189.54€
<b>TOTAL</b>	<b>2 503.87€</b>

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre la somme de 2 503.87€ en non valeur.

La Commission Finances, réunie le 25 novembre 2013, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu, autorise à/par.....

l'admission en non valeur de la somme de 2 503.87 €

autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 10 décembre 2013

Le Maire

**Irène THARIN**